

Mairie de  
Saint Bauzille  
de Montmel

Tél : 04 67 86 93 21

Email :

[mairie@saintbauzilledemontmel.fr](mailto:mairie@saintbauzilledemontmel.fr)



Horaires d'ouverture :

Ouverture au public :

lundi 9h à 11h / 16h30 à 18h30

jeudi 9h à 11h / 14h à 16h

Les permanences téléphoniques restent en place du lundi au vendredi de 9h à 12h. Pour des demandes non-urgentes, merci de privilégier le contact par mail.

Site internet :

[www.saintbauzilledemontmel.fr](http://www.saintbauzilledemontmel.fr)



Mme le Maire et Mmes et MM. les adjoints reçoivent sur rendez-vous pris auprès du secrétariat de mairie.



## Nuisances sonores

**Un nombre non négligeable de soirées tardives, festives et bruyantes non respectueuses du voisinage a eu lieu cet été. La gendarmerie est intervenue à plusieurs reprises et a verbalisé les récidivistes. Ce comportement est INACCEPTABLE.**

Conformément à l'arrêté préfectoral n°1218 du 12/07/1990, nous souhaitons rappeler les **horaires autorisés** pour les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers :

- les jours ouvrables : 8h30-12h 14h30-19h30
- les samedis : 9h-12h 15h-19h
- les dimanches et jours fériés : 10h-12h



En ce qui concerne les bruits de comportements (diffusion de musique, activité occasionnelle, fêtes, cris d'animaux, etc.), **nous en appelons au civisme de chacun**, et ce tout au long de l'année. Un bruit intense ou répété de manière excessive peut porter atteinte à la santé de nos voisins et amener des conflits. Merci de respecter votre voisinage.

Pour information, les bruits portant atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme **peuvent être sanctionnés à tout moment de la journée** (même avant 22h).

Si vous constatez une nuisance sonore, vous pouvez joindre la gendarmerie de Saint Mathieu de Tréviers au 04 67 55 20 02 ou en composant le 17.



## Conseil municipal

Le prochain conseil municipal aura lieu le **lundi 28 septembre**.

## Secrétariat de mairie

Le secrétariat de mairie est ouvert depuis le 31 août, les **lundis de 9h à 11h et de 16h30 à 18h30, et les jeudis de 9h à 11h et de 14h à 16h**.

Les permanences téléphoniques restent en place du lundi au vendredi de 9h à 12h. Pour des demandes non-urgentes, **merci de privilégier le contact par mail**.

## Déchetterie mobile

La déchetterie mobile sera présente sur notre commune **les 2 et 3 octobre**.

Son emplacement se trouve derrière les terrains de tennis, près du hangar communal.

Elle est ouverte selon les horaires suivants :

- Vendredi : de 9h à 12h et de 14h à 17h
- Samedi : de 9h à 12h et 13h à 16h

Vous pouvez y déposer vos ferrailles, encombrants, déchets verts, batteries, piles et votre bois.



## Parking de l'escalade

Le parking de l'escalade sera fermé au public du **dimanche 6 septembre à 20h au lundi 14 septembre à 18h**. Il sera totalement inaccessible pour cause de travaux. Merci de votre compréhension.



## Rentrée scolaire

Le 1er septembre a vu le retour des enfants à l'école, selon le protocole recommandé par le Ministère de l'Éducation Nationale.

Les enfants ont découvert une nouvelle cour égayée par les nouveaux jeux peints par les employés communaux durant l'été : marelles, chenille, pistes, ...

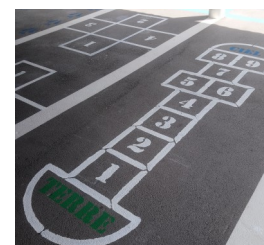
L'effectif global reste stable avec 106 élèves.

Céline Chaptal : 10 PS, 15 MS, 5 GS, soit 30 élèves.

Myriam André : 10 GS, 17 CP, soit 27 élèves.

Caroline Vérot : 9 CE1, 18 CE2, soit 27 élèves

Elsa Villemont : 9 CM1, 13 CM2, soit 22 élèves.



Nous souhaitons aux enfants et enseignants de passer une bonne année.

## Nouveaux arrivants



Vous êtes nouvellement arrivés sur notre commune ?

Vous trouverez à la mairie ainsi qu'à la médiathèque, le **livret du nouvel arrivant** qui vous fournira de nombreuses informations sur le village et vous renseignera sur les démarches à effectuer : comment vous inscrire sur liste électorale, comment obtenir la carte Pass Pic, etc.

Retrouvez également toutes ces informations sur le site Internet de la mairie :  
**[www.saintbauzilledemontmel.fr](http://www.saintbauzilledemontmel.fr)**

## RISE

Ouvert aux actifs de plus de 25 ans, le Relais Infos Service Emploi (RISE) est un lieu d'accueil financé par la Communauté de Communes de Grand Pic Saint-Loup et porté par l'IFAD (Info Formation Animation Développement).



De façon anonyme et sans formalité, il permet de trouver gratuitement des informations pour :

- **Trouver un emploi** : consulter et rechercher des offres, aider à la rédaction du CV, lettre de motivation, découvrir les entreprises du territoire.
- **Créer une entreprise** : identifier les organismes d'accompagnement, s'informer sur les démarches, effectuer des opérations en ligne.
- **Choisir une formation** : découvrir les différents types de formation, s'informer sur ses droits, connaître le programme régional.
- **Définir un projet professionnel** : découvrir des secteurs d'activité et des métiers, connaître la fonction publique et ses concours, s'informer sur les différentes mesures existantes pour les salariés et les demandeurs d'emploi.

Il favorise l'emploi local grâce à ses **contacts avec les employeurs locaux** et propose une mise en relation avec les demandeurs d'emploi. Des offres sont également diffusées et des rencontres employeur sont organisées.

Un **espace informatique** doté de plusieurs ordinateurs connectés à Internet et d'une imprimante est à disposition en libre-service sur Saint-Gély-du-Fesc.

Deux relais, **ouverts de 9h à 12h30 du lundi au vendredi**, sont en place pour vous accueillir et vous offrir un service de proximité :

- **RISE de Saint-Gély-du-Fesc** - 130 rue de l'Aven - 04.67.57.66.86 - [rise.stgely@gmail.com](mailto:rise.stgely@gmail.com)
- **RISE de Saint-Mathieu-de-Trévières** - 120 allée Eugène Saumade - Entrée A - 04.67.06.07.55 - [rise.stmathieu@gmail.com](mailto:rise.stmathieu@gmail.com)

Plus d'infos : <http://rise.ifad-g.fr/>

## Éclairage public

Depuis le 18 juillet, l'éclairage public est coupé dans l'ensemble du village entre 1h00 et 5h00 du matin. Après deux mois de test, le **conseil municipal souhaite recueillir l'avis d'un maximum de Saint-Bauzilloises et Saint-Bauzillois.**



### Comment donner son avis ?

Un questionnaire anonyme et court (1 à 2mn pour le remplir) est disponible :

⇒ En mairie et à la médiathèque

⇒ Sur le site internet de la mairie :

[www.saintbauzilledemontmel.fr/accueil-infos-mairie/transition-écologique/éclairage-public/](http://www.saintbauzilledemontmel.fr/accueil-infos-mairie/transition-écologique/éclairage-public/)

Il est à remplir et à déposer en mairie :

### DEPÔT DES QUESTIONNAIRES

Lundi 21 ou mardi 22 septembre  
de 18h00 à 20h00

(si vous n'êtes pas en mesure d'en imprimer,  
des questionnaires vierges seront à votre disposition en mairie)

## Modification du Plan Local d'Urbanisme

La modification a pour objectif d'**encourager l'implantation d'un cabinet paramédical** nécessaire à la vie du village et pour cela, apporter quelques ajustements réglementaires mineurs :

- modifier ponctuellement le plan de zonage pour faire basculer les parcelles cadastrées C456 & C457 de la zone UD à la zone UA (secteur UA2).
- ajuster à la marge le règlement de la zone UA (secteur UA2) afin de le rendre parfaitement compatible avec l'objectif poursuivi.

Vous pouvez consulter le projet de modification soit au format papier à la mairie soit au format électronique sur le site Internet de la mairie.

Cette consultation a pour but de **recueillir l'avis du public** sur le dossier de 2ème modification simplifiée du PLU sur une durée de 1 mois (article L153-47 du code de l'urbanisme), soit du lundi 24 août 9h au jeudi 24 septembre 2020 17h.

Les **remarques du public** pourront être écrites sur un **recueil** mis à disposition en mairie, ou par **voie électronique** à [mairie@saintbauzilledemontmel.fr](mailto:mairie@saintbauzilledemontmel.fr).

Les remarques anonymes ne seront pas conservées. Toute observation transmise après la clôture de la participation du public ne sera pas prise en considération.